



ANALYSE

2017/20

Le pacte énergétique 2050 Répondre ou ne pas répondre...

Le « pacte énergétique 2050 » : Répondre ou ne pas répondre ? That's the question...

Les quatre ministres de l'énergie que compte notre petit pays ont « décidé le 26 avril 2017 d'établir, en étroite concertation avec tous les acteurs, un pacte énergétique interfédéral pour 2030 et 2050 » auquel il serait « essentiel que chaque Belge citoyen ait l'opportunité [de] participer activement ». Les ministres, souhaitant « consulter les citoyens afin de parvenir d'ici la fin de cette année à une vision à long terme [de la politique énergétique belge] largement soutenue et inclusive sur laquelle chacun aura pu s'exprimer », nous invitent donc à remplir un « questionnaire en ligne¹».

La démarche présente plusieurs aspects interpellants. L'examen des conditions de cette « consultation » et de ses orientations idéologiques fortes nous conduisent à recommander la désobéissance et la protestation.

Sur le principe de la « consultation publique »²

Le questionnaire en ligne est appelé « *consultation publique* », mais ce processus ne nous semble guère avoir de légitimité démocratique.

Outre qu'il est réservé aux personnes qui sont capables de répondre en ligne, il ne permet aucune forme de suivi citoyen : il conviendrait pourtant de scruter très attentivement non seulement le pourcentage de la population qui aura répondu mais encore l'origine de ces réponses. Il semble bien que seule une adresse de courriel soit nécessaire pour que les réponses soient validées. On connaît pourtant non seulement la possibilité de créer une infinité d'identités électroniques mais encore de masquer son adresse IP. Dans ces conditions fort vagues, si l'on tient compte de ce que les lobbies énergétiques, routiers et automobiles sont extrêmement puissants et fort bien organisés, il sera impossible de déterminer précisément la part qu'ils auront prise aux réponses. On peut d'ailleurs faire la même remarque pour les lobbies environnementaux (même si leurs moyens sont bien plus limités).

Le processus étant confié à « Concere »³ soit aux « *délégués des quatre administrations de l'énergie et des quatre cabinets en charge de l'énergie, de la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne et de la Direction générale Coordination et Affaires européennes du SPF Affaires étrangères* », on peut rester dubitatif sur l'objectivité du traitement auquel seront soumises les réponses. Le minimum eût été de faire appel à un organe indépendant, sur lequel les citoyens auraient été informés et auquel ils auraient pu participer.

Il est de plus, à nos yeux, totalement illégitime de soustraire à tout débat public et de renvoyer à une « *consultation publique* » - auto-proclamée - un sujet qui concerne les possibilités mêmes de la vie sur cette Planète. C'est au reste bien là le signe que nos responsables soit n'ont aucune conscience de l'enjeu, soit feignent de l'ignorer, soit encore entendent bien le soustraire à la réflexion éclairée et au débat. Ce qui, dans tous les cas, est totalement irresponsable et achève, si besoin en était, de discréditer cette opération. Il est invraisemblable que les objectifs de réduction d'émissions ne soient pas cités, ni que ne soit précisé le fait que, contrairement à tous les engagements, ces émissions ne cessent d'augmenter. Comment prendre des décisions, poser des choix si on ignore que nous devons parvenir pour 2050 à une économie complètement décarbonée⁴ ?

On notera que, quoi qu'il advienne, et même si on ne sait par quel double miracle la population se trouvait informée du dossier et se mobilisait massivement, le mieux qui puisse arriver c'est que - on cite et on souligne - « le cas échéant, le projet de Pacte énergétique sera affiné sur la base des analyses reçues⁵ ». On ne dispose d'aucune information sur ce « cas » qui échoirait, pas plus que sur ce que peut bien signifier le terme « affiner ».

C'est dire tout le poids que représente cette consultation pour nos éminences. Sort qui, on le note avec intérêt, est bien différent de celui qui a été réservé à la « *centaine d'acteurs du monde de l'énergie [qui a été consultée] entre le 3 mai et le 30 juin 2017* » et dont « *les contributions précieuses [...] ont servi de base à un projet de pacte énergétique* ».

Une introduction éclairante

Si l'on fait l'hypothèse, dont a vu qu'elle est pour le moins rêveuse, que quelqu'un, quelque part tienne compte des réponses avec objectivité et de façon contrôlable, il faut bien se pencher sur le contenu de cette « consultation ».

Une introduction nous est proposée, dont les premiers mots posent mâlement le cadre : « *L'énergie est essentielle pour notre économie [...]* ⁶ ». Le mot économie ne veut rien dire en soi. De cet emploi non contextualisé, typique de l'économisme⁷ qui tient lieu de pensée politique, on peut supposer qu'en fait d'économie, il est plutôt question de PIB (ou comme on le verra plus loin de « *balance commerciale* »). Après « l'économie » viennent « *nos concitoyens* » (pour qui l'énergie est cette fois « *fondamentale* »). Soit.

Le constat est ensuite posé que le secteur de l'énergie « *est en pleine transition* ». Dans l'ordre, il s'agit :

- *de l'arrivée de nouvelles technologies et*
- *de nouveaux acteurs*
- *d'un plus grand impact transfrontalier*
- *d'une prise de conscience des enjeux relatifs à la préservation de notre **environnement, de la qualité de notre air et de la lutte contre le réchauffement climatique.***

Même si les aspects écologiques bénéficient d'un style de caractères gras, ils n'arrivent qu'en 4^{ème} position et sous la forme d'une « *prise de conscience* », surtout pas d'un impératif, ni même d'une simple nécessité. Apprenons encore que ce Pacte, qu'on le veuille ou non⁸, « *doit se rattacher aux cadres européen et international* » et « *doit permettre d'assurer : « une sécurité d'approvisionnement [aux ménages et entreprises] », « une énergie durable⁹ [...] » et « une énergie abordable : compétitive et accessible à tous* ».

Le cadre de la « consultation » a ainsi été posé en quelques lignes, il a le mérite d'être clair :

- 1. on nous consulte, mais sans autre ambition que de... nous consulter sauf si un « cas », dont on ignore tout, échet, auquel cas, on « affinerait » ;
- 2. la consultation porte sur un Pacte dont l'essentiel des objectifs et moyens est déjà conclu sur base des suggestions (« *précieuses* ») du secteur énergétique et
- 3. dont on apprend qu'il *doit* concerner la sécurité d'accès à l'énergie, laquelle doit être compétitive pour les entreprises et accessible pour les autres, le tout devant être « durable » et demeurer inscrit dans les cadres internationaux.

II. Le questionnaire : régler le sort de la Planète en 10 minutes ?¹⁰

Les trois premières parties du questionnaire sont consacrées aux thèmes évoqués en introduction : sécurité, compétitivité / caractère abordable et durabilité. Chaque thème fait l'objet d'une introduction ad hoc.

Sécurité

Pour ce qui concerne la « sécurité d'approvisionnement », on nous explique que

- a) « *la Belgique dépend actuellement en grande partie des importations de combustibles fossiles tels que le gaz naturel, le pétrole et le charbon* » ;

- b) « nous devons être en mesure de garantir la sécurité de l'approvisionnement à tout moment ; tant pendant qu'après la transition énergétique¹¹ »
- c) « afin de toujours disposer d'électricité en suffisance, de plus en plus de flexibilité est nécessaire »

Viennent les questions :

La première demande d'une part quelle importance accorde le lecteur « à ce que la sécurité d'approvisionnement soit élevée ? », à quoi est ajoutée cette phrase « quitte à ce qu'elle entraîne une facture d'énergie plus élevée ». La seconde question porte sur ce que le lecteur pense de la « tarification dynamique¹² », (plus ou moins positive, ou pas du tout¹³). La 3^{ème} question, ouverte, porte sur le mix énergétique idéal (il est précisé que, puisque la loi de sortie du nucléaire met un terme à la production d'énergie nucléaire d'ici 2025, « l'accent est mis sur les énergies renouvelables et la flexibilité », ce qui nécessite « différents choix » qu'on demande au lecteur de proposer).

Energie abordable

L'introduction affirme : « la transition énergétique doit parvenir à un certain équilibre entre les coûts et les bénéfiques » et « le coût de l'énergie doit [...] rester sous contrôle » : c'est essentiel « pour la compétitivité de l'économie belge et des entreprises ». Ce coût, par ailleurs, « constitue également un frein à l'accès pour les consommateurs fragilisés ».

La première question porte sur la vitesse de la transition (6 vitesses sont proposées) : plus la vitesse est élevée, nous dit-on, plus on peut profiter rapidement des « bénéfiques (en termes d'emplois et d'environnement) », et inversement. La 2^{ème} question est relative à la prise en charge des coûts, soit par le consommateur (selon le principe-pollueur / payeur, plus ou moins aménagé), soit par la collectivité. La 3^{ème} question commence par affirmer que le « coût généré par les émissions de CO₂ est actuellement faiblement payé par ceux qui causent les émissions mais pris en charge par la collectivité » ; on nous dit ensuite qu'un « nombre croissant d'experts » plaide pour un « prix carbone ». On nous demande enfin s'il serait opportun d'appliquer cette mesure au transport et au chauffage (dont on suppose alors qu'ils sont considérés comme individuels ?). Les réponses « oui » sont plus ou moins conditionnelles, un « non » est proposé, qui est assorti du commentaire suivant : « je préfère d'autres moyens de décarboner l'économie, même s'ils sont plus complexes à mettre en œuvre, et donc ne mettant pas en place le principe de pollueur-payeur ».

Durabilité

Le premier paragraphe de l'introduction est consacré à l'économie d'énergie (« l'énergie la plus durable est celle qu'on ne consomme pas »). Les économies sont basées sur l'efficacité énergétique et les changements de comportement.

Le second paragraphe passe à tout autre chose : « À terme, la majeure partie de notre énergie proviendra de sources renouvelables et de technologies à faibles émissions de carbone » et la production sera décentralisée. La question est donc : « de savoir comment éliminer les seuils afin d'encourager les investissements dans l'électricité verte, comment adapter notre mobilité, et ce que nous pouvons faire avec les pouvoirs locaux pour accroître l'acceptation sociétale¹⁴ ».

La première question est relative au rôle des pouvoirs publics dans la réduction de la consommation et dans le recours accru « à des sources d'énergie renouvelables » des citoyens et des entreprises. Trois possibilités sont offertes : la récompense, la contrainte et la dissuasion.

Suit une question relative au moyen de chauffage individuel (il revient à chaque personne de choisir à quoi elle se chauffera « principalement » en 2030). La troisième question affirme « la vente de véhicules équipés d'un moteur thermique à essence ou diesel doit être entièrement interdite », les exemples des Pays-Bas (2030), du Royaume-Uni et de la France (2040) sont cités et l'on peut soit choisir une date d'interdiction (2030, entre 2030 et 2040, après 2040), soit l'option « ces véhicules ne doivent pas être interdits »¹⁵

Une consultation tronquée : aucun problème fondamental n'est évoqué

Les problèmes sont *préalablement circonscrits* et *enfermés* dans une vision étroite par une introduction, dont les contenus, tous discutables, sont présentés comme des évidences. Trois exemples.

Quid de la libéralisation ?

On lit que « *la qualité et la fiabilité des infrastructures sont essentielles* ». On ne peut qu'être d'accord ; néanmoins depuis que le secteur est libéralisé, lesdites infrastructures se dégradent inexorablement, les coupures se multiplient, etc. La raison, pour le dire de façon simple¹⁶, est qu'un investissement infrastructurel est un bénéfice qui ne tombe pas dans la poche de l'actionnaire. Ce problème est une conséquence récurrente et amplement documentée de la privatisation / libéralisation du secteur, laquelle n'est absolument pas interrogée ici.

Quid du nucléaire et de l'après-nucléaire ?

On peut aussi s'étonner par exemple que, alors qu'on lit (à la 3^{ème} question) qu'« *aujourd'hui, environ 50 % de l'électricité est produite à partir d'énergie nucléaire* », il ne soit nulle part spécifié que nous dépendons dès lors très largement (50 % ce n'est pas rien) ! de la matière fossile limitée qu'est l'uranium dont, que l'on sache, nous sommes assez dépourvus. On ne parle (évidemment !) pas non plus de la question des déchets - pour lesquels on ne dispose toujours pas de la moindre solution fiable - ni de celle du démantèlement à venir (un jour, peut-être), dont le financement est notoirement sous-évalué.

Mon p'tit mix énergétique...

On demande aussi au citoyen de définir un « mix énergétique ». Or, a) il est totalement impossible de répondre à cette question sans être pleinement informé des tenants et aboutissants de chaque source d'énergie (prix, impacts CO₂, disponibilité, besoins globaux, besoins répartis par secteurs, prévisions, et surtout *modèle de société*), toutes informations parfaitement indisponibles sur le site et b) le choix de ce mix ne peut être que *collectif*, tous les enjeux qui y sont liés engageant la société pour des décennies. Une réponse individuelle n'a aucun sens.

La vision néolibérale¹⁷

Les trois premiers chapitres du questionnaire sont plutôt cohérents en ce que, de façon générale, ils articulent intimement deux registres, pourtant hétérogènes et qui mériteraient donc d'être examinés selon des perspectives différentes. L'un est relatif au bien commun, à la délibération collective, etc. et l'autre, aux attitudes et choix individuels. La première question est exemplaire de cette approche, qui demande quelle est l'importance d'une « *sécurité d'approvisionnement élevée* » et ajoute « *quitte à ce qu'elle entraîne une facture d'énergie plus élevée* ». Or, il n'y aucune espèce de raison que le devoir de base d'une autorité publique digne de ce nom qu'est la continuité de la fourniture entraîne des suppléments financiers pour le consommateur individuel final : il revient à l'ensemble des opérateurs (privés) de la garantir¹⁸.

On reconnaît là le fonds à quoi puise la « pensée » néolibérale : la cession du service public a cette conséquence imparable que les services au départ assurés collectivement se voient de plus en plus conditionnés à la faculté individuelle de payer.

Il est de plus tout à fait éclairant que ce ne soient pas *des choix de société* - qui pourraient porter sur une nationalisation complète du secteur de l'énergie, par exemple - qui sont soumis au citoyen, lequel se voit plutôt invité à cocher des avis préétablis - dont on tiendra compte si le cas échet. C'est que le choix de société en régime néolibéral est, on le sait, composé de l'agrégation des choix individuels et surtout pas de la délibération sociale !

Coûts, bénéfices

Le traitement de la question des coûts et des bénéfices présente le même brouillage complet entre le caractère public (collectif) et privé.

Les coûts renverraient au « *remplacement des outils actuels, [et à] l'adaptation des infrastructures* » mais concerneraient en même temps « *le coût généré par les émissions de CO₂* » (non explicité dans le questionnaire). Les bénéfices, quant à eux, présentent la même nature pour le moins hétéroclite. Une

parenthèse aligne les termes suivants au rang des bénéfiques : « *l'emploi, la balance commerciale, l'innovation et l'environnement*¹⁹ » : que viennent faire dans la même galère la *balance commerciale* et *l'environnement* ? En quoi *l'innovation* et *l'emploi* seraient-ils en eux-mêmes des bénéfiques ?

Manifestement, les concepteurs du questionnaire considèrent que la qualité de l'environnement ressortit au même registre que la balance commerciale : leur conception est en ce sens intimement néolibérale. On entre ici dans le domaine de l'« analyse coûts bénéfiques » (ou « coûts-avantages »), qui monétarise l'emploi et la nature comme on le fait de vulgaires marchandises.

Il se fait pourtant que certains domaines sont communs à toute l'Humanité²⁰, il en va ainsi de l'atmosphère - de la qualité de l'air au réchauffement global - qui ne peut pas, ne *doit* pas être monétarisée. Et c'est pourtant ce que font ici les rédacteurs, en mélangeant allégrement le domaine de l'entreprise privée lucrative et celui du bien collectif. Options au demeurant confirmées par l'évocation du « *prix carbone* », qui serait recommandé, nous prétend-t-on, « *par un nombre croissant d'experts* » et selon quoi on paie le droit d'utiliser l'atmosphère à des fins privées²¹. Il en va de même du « *principe pollueur - payeur* », selon lequel on s'acquitte monétairement d'un droit de dégrader l'environnement.

Au reste, s'il est possible de d'affirmer « *je préfère d'autres moyens de décarboner l'économie* », histoire que le citoyen ne se méprenne pas et qu'il prenne conscience de l'incongruité de son propos, il est précisé « *même s'ils sont plus complexes à mettre en œuvre, et donc ne mettant pas en place le principe de pollueur-payeur* ».

Les pouvoirs publics aux commandes ?

La 3ème partie du questionnaire est - mais à toute première vue seulement - curieuse. Elle interroge le citoyen sur le rôle qu'il entend voir dévolu à l'autorité publique - qui pourrait interdire les véhicules à moteurs thermiques et *contraindre* les entreprises : c'est-à-dire reprendre un rôle qu'elle semblait avoir abandonné depuis longtemps. Si l'on reste au départ vaguement interloqué, à bien lire les réponses proposées, dans la mesure où citoyens et entreprises sont jetés dans le même panier - de la contrainte, de la récompense ou de la dissuasion²² - l'on se rend compte que nous avons à affaire à ce bon vieux logiciel néolibéral, qui confond l'intérêt public et celui de l'entreprise. On revient bien à la confusion des activités privées, dont les bénéfiques sont accaparés par une minorité actionnariale et de la *qualité de la vie en commun*, tant il est vrai que contraindre les citoyens n'est pas du tout la même chose que de contraindre les entreprises. Pour le dire autrement, on aurait souhaité répondre que l'autorité publique avait à *contraindre* les entreprises et à *soutenir* les citoyens, mais la possibilité de cette disjonction n'est pas offerte...

Reste la dernière des questions que nous examinons, relative aux véhicules à moteur thermique. Certes une interdiction totale est une option intéressante, mais puisqu'aucune alternative n'est ne fût-ce qu'envisagée, comment répondre ? Envisage-t-on de développer un dense réseau de transports en commun gratuits et finement adaptés aux besoins ? Contraindra-t-on tout le monde à se déplacer à pied et à vélo (ou en carriole à cheval), avec probablement des exceptions du type « *pollueur - payeur*²³ » ? Ou, comme c'est plus probablement le cas, construira-t-on massivement des véhicules électriques, très gourmands en métaux rares et nécessitant toujours plus d'infrastructures et une production électrique majorée d'autant ? Mystère.

Refuser, rompre

Une analyse, même rapide, de cette soi-disant consultation démontre

1. qu'aucun des problèmes fondamentaux pour notre avenir commun n'est abordé ;
2. que la question du bien commun (ou collectif) est entièrement rabattue sur celle de l'intérêt privé ou individuel, ce dont témoignait d'emblée l'absence d'un réel débat public et informé ;
3. que les données - sur quoi se fonde une conviction - sont aux mieux incomplètes, le plus souvent absentes.

Dans ces conditions, répondre à ce questionnaire c'est accepter de se soumettre à des prémisses avec lesquelles nous ne pouvons en aucun cas marquer notre accord, c'est, de façon plus grave encore, accepter de soustraire la question de l'avenir de l'Humanité sur cette planète à la décision collective pour l'abandonner aux mains de « responsables » pour qui les enjeux du PIB valent au moins autant que la survie de l'Humanité.

Nous refusons cette fatalité, nous refusons cette alternative infernale - la bourse ou la vie - qui infeste la démarche « consultative ».

Mais, si nous n'acceptons pas de jouer dans ce jeu truqué, nous pensons qu'il convient de le faire savoir haut et fort parce que l'abstention muette n'est pas une option.

C'est pourquoi nous rejoignons la proposition émise par d'aucuns¹ de laisser le questionnaire vierge et de profiter des deux derniers cadres (dits « ouverts ») pour lâcher le fond de notre pensée !

Jean-François Pontégnie
Chargé d'analyses



Avec le soutien de



Cette analyse est disponible au format PDF sur notre site Internet www.acrf.be

L'ACRF-Femmes en milieu rural souhaite que les informations qu'elle publie soient diffusées et reproduites. Toutefois, n'oubliez pas, dans ce cas, de mentionner la source et de nous transmettre copie de la publication.

Merci !

¹ Sauf indication contraire, les citations sont extraites du site consacré au Pacte énergétique et au questionnaire en ligne : <https://www.pacte-energetique2050.be/vers-un-pacte-energetique-interfederal.html>

² <https://www.pacte-energetique2050.be/consultations.html>

³ <https://www.pacte-energetique2050.be/concere.html>

⁴ Les premiers objectifs d'une diminution de 95 % par rapport à 1990 sont aujourd'hui complètement dépassés en raison de l'augmentation continue de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

⁵ Le mot « analyse » étant en l'espèce un peu ambitieux, on le verra en examinant les questions.

Plus loin il est question de « *votre avis sur la vision, le cadre, les mesures et les objectifs proposés* » : ça paraît plus honnêtement modeste...

⁶ Iuste pour voir, imaginez que la première phrase eût été : « *La sauvegarde, puis la restauration des conditions de vie sur notre Planète sont essentielles pour l'Humanité* ». Pour le coup, on se rend compte de ce qu'« orientation idéologique » veut dire...

⁷ Expression, péjorative [...] souvent employée pour critiquer une vision purement économique, qui serait toute entière représentative de l'Homme et de la société – définition très librement inspirée de Wikipédia (<https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomisme>)

⁸ Nous soulignons

⁹ C'est-à-dire répondant à la définition de la durabilité rabâchée sans le moindre effet depuis des décennies : « *capable de répondre aux besoins du moment présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins* »

¹⁰ « *Il y a 16 questions dans ce questionnaire. Répondre à cette enquête prendra environ 10 minutes.* »

¹¹ Au cas où ceci aurait échappé à un lecteur distrait, il est encore dit : « *nous devons garantir qu'il y ait toujours de l'électricité en suffisance pour les ménages et les entreprises de notre pays* » ou « *la sécurité d'approvisionnement ne concerne pas seulement l'électricité mais également le chauffage, le transport et l'industrie* » et « *la qualité et la fiabilité des infrastructures sont essentielles* ».

¹² Selon laquelle, le prix de l'énergie dépend du moment où elle est consommée : plus grande est la demande (par exemple en hiver vers 18 heures), plus le prix est élevé et inversement.

¹³ Selon laquelle, le prix de l'énergie dépend du moment où elle est consommée : plus grande est la demande (par exemple en hiver vers 18 heures), plus le prix est élevé et inversement.

¹⁴ Ni la question des seuils (un concept néolibéral relatif aux « freins à l'investissement »), ni celle des pouvoirs locaux ne seront en aucune façon abordées. Cela, apparemment, ne nous regarde pas

¹⁵ Le questionnaire se poursuit avec 15 questions relatives à des « affirmations » avec quoi il convient de marquer un accord (ou un désaccord) plus ou moins important (de 1 à 6). Suivent 8 questions relatives à l'engagement personnel dans la transition. Deux questions ouvertes concluent la « consultation » : « *Qu'est-ce qui, pour vous, doit impérativement être traité dans le cadre de ce pacte énergétique ?* » et « *Quelles mesures sont nécessaires selon vous pour opérer de la meilleure manière qui soit la transition énergétique ?* ». Nous nous consacrerons ici aux 3 premières parties du questionnaire, les 15 affirmations et les 8 engagements personnels recoupant assez largement les thématiques déjà abordées.

¹⁶ ***Cette problématique demanderait à elle seule de très longs développements ; nous nous contentons ici de souligner qu'elle n'est même pas évoquée.***

¹⁷ ***Nous n'entrons pas ici dans une qualification plus précise. On considère que le néolibéralisme est la forme contemporaine du capitalisme (dont les principes fondamentaux demeurent parfaitement inchangés).***

¹⁸ On revient ici à la question de l'investissement, déjà évoquée.

¹⁹ Dont la première question ne retient que « *l'emploi et l'environnement* »

²⁰ En termes économiques, le « bien collectif » est défini par deux critères (Paul Samuelson) : le critère de non-exclusion - on ne peut exclure personne de son usage - et le critère de non-rivalité : l'usage par un individu n'empêche pas un même usage ou un autre usage par un autre

²¹ On connaît le crash monumental qu'a connu le SCEQE (système communautaire d'échange de quotas d'émission), de même d'ailleurs que toutes les autres solutions de marché appliquées au climat, comme les certificats verts, etc

²² Par exemple : « *Les pouvoirs publics doivent obliger les citoyens et les entreprises à investir dans l'énergie renouvelable et les mesures d'économie d'énergie* ».

²³ Qui permettraient d'utiliser un Hummer, pour autant qu'on paie pour la pollution engendrée (ce véhicule consomme entre 15 et 20 litres aux cent kilomètres).